EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DE VALORISATION DES DECHETS DE CORSE

Comité Syndical 03 reconvoqué du 12 juin 2025

DELIBERATION N° 2025-06-060
Election du 12eme Vice-Président à la suite de la démission de M. Lacombe

Nombre de membres 107			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du cinq juin deux mille vingt-cinq, une nouvelle convocation du Comité Syndical a été envoyée par le Président le six juin deux mille vingt-cinq, en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin, à onze heures, le Comité Syndical, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. S'agissant d'une re convocation, le Comité peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
105	13	13	

Présents :
FERRANDI Etienne, BONARDI Jean-Paul, SOTTY Marie-Laurence, BERNARDI François, EMANUELLI Paul-Jean, GIFFON Jean-Baptiste, POLI Xavier, MARIOTTI Marie-Thérèse, MATTEI Jean-François, MARCHETTI Etienne, MICHELETTI Vincent, GIORDANI Jean-Pierre, GIANNI Don-Georges.

Pouvoirs :

Absents :
PERFETTINI Martine, MILANI Jean-Louis, LINALE Serge, PERETTI Philippe, PELLEGRI Leslie, TIERI Paul, LEONARDI Jean-Charles, POZZO DI BORGO Louis, SIMONI Pierre-Baptiste, ROMITI Gérard, PADOVANI Jean-Jacques, BATTESTI Gilles, POLIFRONI Bruno, SAVELLI Pierre, LACAVE Mattea, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina.
MARCANGELI Laurent, MINICONI Ange-Pascal, FAGGIANELLI François, SARROLA Alexandre, PASQUALAGGI Jean-Marie, FRANCHI Horace, VINCILEONI Antoine-Mathieu, MONDOLONI Christophe, VANNUCCI Stéphane, FRAU David, COMBETTE Christelle, BACCI Christian, CIAVAGLINI Joëlle, COLONNA D'ISTRIA Jeanne-Andrée, SUSINI Jean, CORTICCHIATO Caroline, KERVELLA Philippe, OTTAVY Nicole, OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, PUGLIESI Pierre, SBRAGGIA Stéphane, VOGLIMACCI Charles-Noël.
ADORNI Roméo, COLOMBANI Paul-André, DE PERETTI Don-Napoléon, GRAZIANI Frédérik.
GUIDONI Pierre, BARTHELEMY Roxane, MARCHETTI François-Marie, SEITE Jean-Marie, ACQUAVIVA François-Xavier.
VIVONI Ange-Pierre, VUILLAMIER Jean-Marcel, FANTOZZI Jean-Michel.
BRUZI Benoît, GAMBOTTI Alexandre.
BELLINI Pierre-François, MURACCIOLI Jean-Jacques.
SINDALI Philippe, FRANCESCHINI Christiane.
NICOLAI Marc-Antoine, CIMIGNANI Marie-Flora, BERLINGHI François.
MORTINI Lionel, SAULI Joseph, ANTONELLI Jean-Toussaint, CANANZI Ange.
DOMINICI Jean, PASQUALI Gabriel, GIABICONI Jean-Charles, RAO Frédéric, GALETTI Joseph, TERRIGHI Charlotte.
COSTA Paul, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude.
MAURIZI Pancrace.
NEGRONI Jérôme, ALBERTINI Pierre-François.
LECCIA Pascal.
BARTOLI Paul-Marie, ISTRIA Patrice, PERENEY Jean.
CECCALDI Mathieu, POMPONI Paul-François, CHIAPPINI Charles.
STROMBONI Jeanne, SUSINI Grégory, CESARI Etienne, LOPEZ Denis, SIMONI Géraldine, SERRA Jean-Marc, QUILICHINI Paul, LUCCHINI Félicien.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-060-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Publication de l'acte le :
27/06/2025

Le Président expose,

Etant devenu député de la Nation, Monsieur Xavier Lacombe a démissionné de ses fonctions de vice-président du Syvadec. Le préfet de Haute-Corse a accepté cette démission à compter du 22 mai 2025. Le nombre de vice-Présidents du Syvadec ayant été fixé à 15 par le comité syndical du 18 août 2020, il convient de pourvoir ce poste vacant.

Il est rappelé, qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT rendus applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et aux syndicats mixtes, par renvoi de l'article L.5211-2 du même code, les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le périmètre des délégations liées aux Vice-Présidences sera défini par arrêté du Président pris par ailleurs.

Préalablement aux opérations de vote, il est demandé aux délégués syndicaux de bien vouloir approuver la conservation du rang du Vice-Président à élire dans l'ordre du tableau des Vice-Présidents. Ce point est approuvé.

Il est lancé un appel aux candidatures pour le poste de Vice-Présidents du Syvadec.

Monsieur Jean-Paul BONARDI, délégué de la communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien propose sa candidature.

Aucun autre candidat ne se présente. Chaque délégué, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote écrit sur papier blanc, mis sous enveloppe dans l'urne. Le dépouillement du vote, par le bureau composé de deux assesseurs désignés parmi les délégués, a donné les résultats suivants :

Nombre de membres inscrits	105
Nombre de votants (enveloppes déposées)	13
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	13

Monsieur Jean-Paul BONARDI, ayant obtenu 13 voix, soit l'unanimité des suffrages exprimés, a été proclamé Vice-Président et immédiatement installé.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syvadec,
Vu la délibération 2020-08-051 du 18 août 2020 fixant le nombre de Vice-Présidents,
Vu la délibération 2020-08-052 du 18 août 2020 relative aux élections du 1er au 13ème Vice- Président du Syvadec,
Vu la délibération 2021-10-079 du 20 octobre 2021 relative aux élections des 14ème et 15ème Vice-Présidents,

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-060-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Vu la délibération 2021-12-097 du 16 décembre 2021 relative à l'élection du 4eme Vice Président à la suite d'une démission
Considérant la démission de Monsieur Xavier LACOMBE approuvé par le préfet de Haute Corse en date du 22 mai 2025,
Considérant les opérations de vote mises en œuvre pour l'élection du poste de Vice-Président du Syvadec,
Considérant les résultats du dépouillement,

A l'unanimité,

- Approuve la conservation dans l'ordre du tableau des Vice-Présidents du poste soumis à l'élection
- Proclame le résultat suivant et immédiatement installé dans ses fonctions :

Civilité	Nom Prénom	Fonction
Monsieur	BONARDI Jean-Paul	12ème Vice-Président

- Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20250612-2025-06-060-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025